

Imprimé n° 106*/33 bis.

Instruction n° 32121/DEF/DCSN/R du 20 octobre 1980.



Service national.
FRANCHISE POSTALE
(Art. 21 du code
du service national).

CACHET
DE
LA MAIRIE

Destinataire :

**MONSIEUR LE COMMANDANT
DU BUREAU OU CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE**

(Verso.)

Cette carte doit être renseignée pour tout citoyen français âgé de 18 à 50 ans et qui est père ou chargé de 4 enfants. Dans le second cas, l'intéressé doit le cas échéant fournir toute pièce justificative. La carte est ensuite adressée au BSN ou CSN dont dépend la commune. (Le n° d'immatriculation au BSN ou CSN figure sur la carte du service national ou le livret individuel.)

Le maire de la commune de		
certifie que MONSIEUR • est légalement le père des enfants désignés dans la case (a) ci-dessous, et que ces enfants sont vivants ou ont vécu simultanément.	NOM	
	Prénoms	
	Né le	N° d'immatriculation au bureau ou centre du service national.
	A	
	Domicilié à	
• par suite de son mariage avec : MADAME à la charge des enfants dési- gnés dans la case (b) ci- contre.		Contracté le
		Désignation des enfants (Nom, prénoms, date de naissance et éventuellement de décès).

(a) Dont l'intéressé est le père.

(b) A la charge de l'intéressé.

A , le
LE MAIRE,